Envoyé en préfecture le 31/07/2025

Reçu en préfecture le 31/07/2025

Publié le

ID: 078-217801687-20250723-25\_105\_DPPJS-AI

25-105-DPPJS/DGS

## **DECISION**

Contrat de services pris en application de la convention d'accès à l'espace sécurisé Mon Compte Partenaire AFAS caisse d'allocation familiale des Yvelines

Le Maire de la Commune de Coignières (Yvelines)

11-ème Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 alinéa 5

Vu la délibération n°2020-0505 du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

**Considérant** : qu'il convient de conclure l'avenant n°1 du contrat de services pris en application de la convention d'accès à l'espace sécurisé Mon Compte Partenaire AFAS de la caisse d'allocation familiale des Yvelines ;

**Considérant :** la nécessité de procéder à la signature de cet avenant afin de garantir la continuité du partenariat entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

## DECIDE

**ARTICLE 1 – APPROUVE** l'avenant n°1 du contrat de services pris en application de la convention d'accès à l'espace sécurisé Mon Compte Partenaire AFAS caisse d'allocation familiale des Yvelines.

ARTICLE 2 – AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toutes les annexes afférentes à ce contrat ;

ARTICLE 3 – PRECISE que La présente décision fera l'objet d'une transmission à la Sous-Préfecture de Rambouillet, d'une présentation au conseil municipal et d'un affichage réglementaire.

Fait à Coignières, le 23 juillet 2025

Le Maire,

Didier FISCHER Vice-président de la C.A de Saint Quentin

in /en-Yvelines

La présente décision peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.